

Image not found or type unknown



Profession libérale,titre de séjour

Par **anikristi**, le **15/04/2010** à **18:03**

Bonjour,rnrnJ'ai déposé une demande de changement de statut en profession libérale. J'ai reçu une lettre de la préfecture pour aller retirer un récépissé de la demande de titre de séjour en profession libérale. Ils indiquent pas si c'est une décision favorable ou pas. Est-ce que le récépissé est donné dans tous les cas pour l'instruction de la demande ou c'est seulement en cas de la décision favorable?rnrnMerci pour votre réponse